

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN

SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

**Du 15 NOVEMBRE 2023
A 18H30**

**En Mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de Delphine BERGER**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin s'est réuni en son siège, Mairie de Charly-Oradour, après convocation légale en date du 30/10/2023, sous la présidence de Madame Delphine BERGER, Présidente.

Présents :

Titulaires : BERGER Delphine, Présidente, HUBERTY René, Vice-Président, BALLARINI Jean-Louis, Vice-Président, PIERRON Florent, EHLINGER Laurent, HENNEQUIN François, DIEUDONNE Vincent.

Suppléant en situation délibérante : GAILLOT Cyril, POINSIGNON Henri, LOMANTO Joseph, MARQUES Maria

Suppléant en situation non délibérante : /

Pouvoirs : /

Absents excusés : /

Invités présents : DAL CERO Nadège, technicienne GEMAPI de la CDC Rives de Moselle, Simon RAJECKI, technicien de rivières du syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin.

Invités excusés : /

Le Conseil Syndical désigne Monsieur René HUBERTY comme secrétaire de séance.
Madame la Présidente salue les membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

Date de convocation : 30/10/2023

Date d'affichage : 30/10/2023

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/08/2023**
2. **POUR INFORMATION, POINT SUR LES DEPENSES ET RECETTES**
3. **RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE TECHNICIEN DE RIVIERES AU 01/01/2024**
4. **DELIBERATION MODIFICATIVE N°01 DE CREDITS POUR AJUSTEMENT DU BUDGET PRIMITIF**
5. **FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT EN INVESTISSEMENT A COMPTER DU 01/01/2024**
6. **DEMANDE D'AIDE AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POSTE TECHNICIEN DE RIVIERES**
7. **DIVERS**

1. DELIBERATION D_2023_4_1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/08/2023

Le Conseil Syndical prend connaissance du procès-verbal du 30 août 2023. Après en avoir délibéré, il approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. POUR INFORMATION, POINT SUR LES DEPENSES ET RECETTES

Madame la Présidente présente l'état des dépenses et des recettes réalisés.

Les participations aux EPCI ont bien été soldées en recettes de fonctionnement.

Quelques ajustements du budget sont à faire, notamment au niveau des crédits concernant la réalisation et distribution des flyers, au niveau du chapitre des charges du personnel, compensés par la réduction des indemnités des élus à compter de juin et la non-réalisation de formation du personnel, hors CNFPT.

3. DELIBERATION D_2023_4_2 : RENOUELEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE TECHNICIEN DE RIVIERES AU 01/01/2024

Madame la Présidente présente les actions menées par le technicien de rivières ainsi que les projets futurs par rapport à son poste sur les années à venir.

Au vu de cette présentation, Madame la Présidente propose de renouveler son contrat à durée déterminée pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité son renouvellement de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024 dans les conditions suivantes :

- rémunération sur la base du 6ème échelon du grade de technicien territorial principal 1ère classe appartenant à la catégorie hiérarchique B, indice brut 573, indice majoré 484, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante, à raison de 35 heures par semaine, soit 35/35ème.

Le Conseil Syndical autorise la Présidente à signer le contrat à durée déterminée et toutes les pièces relatives à ce contrat.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. DELIBERATION D_2023_4_3 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°01 DE CREDITS POUR AJUSTEMENT DU BUDGET PRIMITIF

Madame la Présidente présente l'état des dépenses et des recettes au budget primitif 2023 et informe le Conseil Syndical de la nécessité de procéder à l'ouverture de crédits supplémentaires et à la réduction de crédits en dépenses de fonctionnement.

Elle propose ces transferts de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 6156	Maintenance	4 000 €
012 / 6336	Cotisations versées au centre national et aux centres de gestion	10 €
012 / 6413	Personnel non titulaire	2 000 €
012 / 6451	Cotisations à l'URSSAF	3 000 €
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 €
Total		9 110 €

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6184	Versements à des organismes de formation	1 500 €
65 / 6531	Indemnités	7 610 €
Total		9 110 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité ces transferts de crédits.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. DELIBERATION D_2023_4_4 : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT EN INVESTISSEMENT A COMPTER DU 01/01/2024

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical de l'obligation d'amortissement des dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2024.

Elle propose le tableau général d'amortissements suivant :

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
INCORPORELLES			
2051	Concessions et droits similaires	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3
CORPORELLES			
2121	Plantations	Plantations	20
2131x	Constructions	Immeubles	le30
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	5
2182	Matériels de transport	Tous véhicules	5
2183	Matériel informatique	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	5
2184	Mobiliers	Bureaux, chaises, armoires, caissons	5
2188	Autres	Electroménager (gros ou petit), jeux, équipements divers	5
2235	Bien reçus en affectation : installations générales	Aménagements divers	5
2283	Bien reçus en affectation : mat informatique	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	3
2284	Bien reçus en affectation : mobilier	Bureaux, chaises, armoires, caissons	5
2288	Bien reçus en affectation : autres	Electroménager (gros ou petit), jeux, équipements divers	5

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité ce tableau d'amortissement.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. DELIBERATION D_2023_4_5 : DEMANDE D'AIDE AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POSTE TECHNICIEN DE RIVIERES

Vu le renouvellement du poste de technicien de rivière décidée par le conseil syndical pour l'année 2024, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques liées à la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite pour l'année 2024 l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour une subvention à hauteur de 80 % des charges salariales, patronales liés à cet emploi.
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 DIVERS

- Consultation n°2023MA01 - Misson de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de restauration et de gestion du bassin versant des ruisseaux du Haut-Chemin - *procédure déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.*

Un autre appel d'offres sera lancé en simplifiant le dossier de consultation et en augmentant le délai de réponse.

- il a été constaté sur un étang situé à Vrémly que les vannes restaient fermées par moment, perturbant l'écoulement de l'eau dans le ruisseau surtout en période estivale. Un rappel à l'ordre sera réalisé lors du constat pour rappeler l'obligation de laisser un filet permanent dans le cours d'eau.

- la prime de pouvoir d'achat peut être proposée à présent au niveau de la fonction publique territoriale mais il faudra envoyer au préalable le projet de délibération au comité technique du Centre de Gestion. Si cette proposition est retenue, une délibération sera à proposer en 2024 après avis du comité technique.

La séance est levée à 19H15.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Syndical le 01/02/2024.

Le Secrétaire,
René HUBERTY



La Présidente
Delphine BERGER



